

Chers adhérents,

Bienvenue dans l'ère du DIGITAL ! Sommes-nous tous connectés ?

Nous avons tous besoin de temps et de compréhension pour enregistrer les nouvelles et s'adapter à un monde qui va toujours de plus en plus vite...

L'association JNOSC a été créée dans le but d'accompagner tous types de publics (professionnels et particuliers) à l'utilisation des outils, objets et services connectés, à travers différentes manifestations, animations, formations et services.

Notre engagement 2017 : BIENVENUE DANS MON QUARTIER avec « MARUECONNECTÉE »

Les commerçants de proximité sont SOURCE de convivialité, ils font pleinement partie de la culture et de la tradition française. Chaque jour, ils défendent leur patrimoine en redoublant de créativité et de bonne humeur pour satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante...

Nos actions 2017 pour :

1. RÉENCHANTER et faire RAYONNER le cœur des centres villes du à la désertification des commerces de proximité
2. AIDER les commerçants à franchir le pas du digital par une action mutualisée et commune mettant en avant toute la vie commerçante d'un quartier
Notre leitmotiv : SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN !
3. RENFORCER le LIEN SOCIAL, la RELATION CLIENT et réduire la fracture numérique en favorisant la communication entre les habitants d'un quartier et le commerce en bas de chez eux

Cette entrée dans l'année 2017 marque pour la JNOSC un défi majeur dans la COMMUNICATION DIGITALE auprès de tous les publics

De part notre engagement, nous souhaitons inscrire cette nouvelle année 2017 comme celle de la découverte et de l'initiation

Plus vous serez nombreux à nous soutenir, plus vos adhésions nous donneront du poids, d'un point de vue financier bien sûr, mais aussi du point de vue de la représentativité. Chaque adhérent nous donne les moyens d'agir concrètement et renforce nos actions.

En effet, chaque adhérent pourra voter à l'Assemblée Générale et son adhésion se fera selon vos envies, votre engagement et vos besoins.

Le Président

Philippe AMOUROUX



Devenir adhérent pour partager les valeurs de la JNOSC

Choisir comment prendre part à la vie de l'association :

1. **Membres actifs** : les personnes qui participent aux diverses activités et contribuent activement à la réalisation des objectifs prévus dans les statuts. Ils s'acquittent généralement d'une cotisation annuelle
2. **Membres adhérents**: la catégorie des membres adhérents ou usagers est souvent opposée à celle des membres actifs
3. **Membres passifs** : ce sont les personnes qui soutiennent les activités de l'association et qui s'acquittent d'une cotisation annuelle
4. **Membres de droit** : il s'agit de ceux que l'association s'engage à accepter comme membres de l'association, en les dispensant de la procédure d'admission imposée aux autres catégories de membres (agrément, parrainage, etc.)
5. **Membres bienfaiteurs** : ce sont les personnes qui soutiennent les activités de l'association et qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (généralement par sympathie ou pour apporter un soutien financier)
6. **Membres d'honneur ou honoraires** : il s'agit de ceux qui ont rendu des services particuliers à l'association ; le titre de membre d'honneur peut être décerné à des membres de l'association ou à des personnes extérieures à l'organisme ; souvent, ils sont dispensés du paiement de la cotisation
7. **Membres à vie** : il s'agit de ceux qui ont la qualité de membre adhérent pendant toute leur existence ; en cas de décès, cette qualité de membre à vie n'est pas transmise à ses héritiers

Oui, je soutiens les actions de la JNOSC et j'adhère à l'association :

Nom Prénom :

Adresse

Code postal Ville

Tel E-mail.....

Professionnel

Particulier

En tant que MEMBRE :

MEMBRE ACTIF

MEMBRE ADHÉRENT

MEMBRE PASSIF

Autre

Je souhaite faire un don de :

..... € 20 € 40 € 60 €

Mode règlement :

Par chèque

Par prélèvement automatique annuel

À :

Le :

Signature :

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion
accompagné d'un chèque ou de l'autorisation de prélèvement automatique à :
Association JNOSC 42 rue de CLICHY 75009 Paris

L'adhésion est valable un an du 1er janvier au 31 décembre. Toute adhésion effectuée entre le 1er septembre et le 31 décembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Par ailleurs, si vous êtes imposable, votre cotisation effectuée en faveur de Vaincre la Mucoviscidose, association reconnue d'utilité publique, vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale de votre impôt de 66 % des sommes versées, dans la limite de votre revenu imposable. Pour cela, un reçu fiscal vous sera adressé. Seul le membre principal bénéficie d'un reçu fiscal pour la totalité des sommes versées par le foyer et du magazine Vaincre (trimestriel)



Autorisation de prélèvement

Association bénéficiaire : JNOSC – 42 rue de Clichy 75009 Paris

OUI, je choisis la formule de paiement de ma cotisation annuelle par prélèvement automatique et j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte, le 15 janvier de chaque année, un prélèvement de : Euros

Merci de compléter tous les champs du mandat

Coordonnées bancaire :

Nom:..... IBAN :

Prénom : BIC :

Adresse :

Code postal : Ville :



À Le/...../.....

Merci de joindre votre RIB à ce courrier

Signature :

Informatique et Libertés : Pour tout droit d'accès et de rectification, s'adresser à JNOSC. Vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés : si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre .

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise JNOSC à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte - et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'association JNOSC. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.